

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction des services de transport

Arrêté du 27 juin 2017 portant agrément de psychologues au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

NOR : TRAT1715602A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports en date du 27 juin 2017, les psychologues dont les noms suivent sont agréés pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de train :

Psychologues : Marie-Amélie BOYER-CHAMMARD, Ahleme DAKICHE-BENIZA, Christophe LEFOUR.